



ARRETE DONNANT DELEGATION DE FONCTIONS A
MONSIEUR ERIC SCARANO
VICE PRESIDENT

N°2026-078

Le Président de la Communauté d'Agglomération "Fécamp Caux Littoral",

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-2 et L 5211-10, conférant au Président la possibilité de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à ses Vice - présidents,
- La délibération N°2026/38C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection du Président,
- La délibération N°2026/41C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection des Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,

ARRETE :

Article 1 – A compter du 15 avril 2026, délégation de fonctions est donnée à Monsieur Eric SCARANO, Vice-président, pour les secteurs suivants :

- Suivi des questions liées à la politique communautaire mobilités :
 - ✓ Suivi et optimisation de la Délégation de Service Public de transports urbains
 - ✓ Préparation du futur renouvellement de la DSP
 - ✓ Suivi des questions liées au renforcement de l'offre de transport sur le territoire communautaire
 - ✓ Suivi du transfert et de la gestion des actions Transport régionales (convention de délégation / Prise de compétence sur action régionale)
 - ✓ Suivi de la mise en œuvre et de l'animation du programme d'orientation et d'action mobilité

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

825, route de Valmont - BP 97 - 76 403 Fécamp Cedex

Tél: 02 35 10 48 48 - Fax: 02 35 10 31 66

www.agglo-fecampcauxlittoral.fr

- ✓ Suivi du volet mobilité de l'opération Grand Site Falaises d'Etretat Côte d'Albâtre
 - ✓ Conduite des actions visant au développement des mobilités douces sur le territoire
 - ✓ Déclinaison du schéma cyclable intercommunal
 - ✓ Suivi du développement d'une application de co-voiturage
 - ✓ Suivi du projet de pôle multimodal intercommunal et des actions visant à l'intermodalité des modes de transports
 - ✓ Suivi des questions de transport et mobilités liées au développement et au renforcement de l'attractivité du territoire : mobilité inter-territoire, mobilité économique et touristique, désenclavement du territoire, Pôle Métropolitain
 - ✓ Animation et pilotage de la commission "urbanisme, aménagement, habitat et mobilités" pour sa partie mobilité
 - ✓ Pilotage en lien avec le Vice-président finances des questions tenant au financement des politiques transport (versement mobilité)
 - ✓ Déclinaison du PCAET en matière de mobilité
- Suivi des questions liées aux politiques communautaires de l'habitat :
 - ✓ Suivi des questions tenant au développement des dispositifs conventionnels et contractuels d'amélioration de l'Habitat sur le territoire
 - ✓ Garanties d'emprunt : attribution et suivi des garanties d'emprunt
 - ✓ Suivi de la mise en œuvre du programme d'orientations et d'actions Habitat et de son évaluation
 - ✓ Gestion des relations avec les acteurs de l'Habitat
 - ✓ Suivi de l'animation de la Conférence Intercommunale du Logement, Commission Intercommunale d'Attribution, Plan Partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur
 - ✓ Suivi des actions du service public de la rénovation de l'Habitat (rénovation et adaptation des logements)
 - ✓ Pilotage et orientation de la commission "Urbanisme, Aménagement et Habitat" pour la partie habitat
 - ✓ Déclinaison du Volet « Habitat » du PCAET

Article 2 - Ces délégations sont consenties sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Eric SCARANO et sera transmis au :

- Comptable Public,
- Contrôle de légalité.

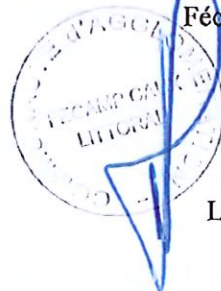
Notifié le 21 AVR. 2026

Signature du délégataire,



Le 15 AVR. 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Fécamp Caux Littoral



Laurent VASSET